

NOVEMBRE 2025

SCPI Atlantique Mur Régions

L'autre manière d'investir dans l'immobilier



Le Solférino - Rennes

OTOKTONE³ⁱ
INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE & IMPACT

Filiale de la Banque Populaire Grand Ouest

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez vous référer aux statuts, à la note d'information et au Document d'informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement.

L'autre manière d'investir dans l'immobilier

Depuis 1987, Atlantique Mur Régions vous invite à participer activement à l'économie de nos régions en investissant principalement dans l'immobilier de bureaux. En choisissant cette SCPI, vous faites confiance à des équipes locales expérimentées, basées à Nantes, qui connaissent parfaitement leurs immeubles et leurs locataires. Ces professionnels du terrain sont experts dans l'identification des tendances du marché et des opportunités à saisir dans chaque métropole régionale.

Notre stratégie patrimoniale repose sur la sélection rigoureuse d'actifs de qualité, répondant aux attentes croissantes des locataires, telles que la proximité des transports en commun et l'intégration de services pour transformer les bureaux en véritables lieux de vie. Nous nous engageons également à adapter notre parc immobilier aux défis environnementaux et sociaux en veillant à l'impact énergétique de nos immeubles et l'usage de nos locataires.

Cette gestion de proximité est récompensée par la confiance renouvelée de nos associés car nous sommes la 3ème meilleure collecte sur 43 SCPI à prépondérance de bureaux en 2025.² Avec près d'1 milliard d'euros d'encours, Atlantique Mur Régions se positionne comme un des leaders des SCPI régionales.

Rejoignez nous dans cette aventure d'investissement responsable et contribuez à l'essor de nos régions !



Evolution du Taux de Rentabilité Interne (TRI) au 31.12.2024 (calculé une fois par an)



Taux de distribution cible 2025

5,25%¹(non garanti - risque de perte en capital et de liquidité)



Thématische principale Bureaux



Location 100% régions Ile- de-France exclue



Label ISR obtenu en 2022

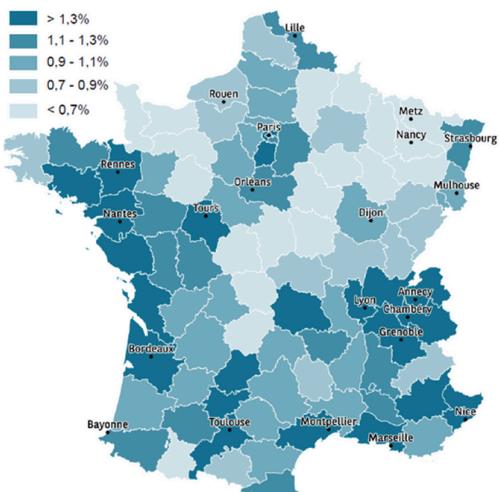
2. Etude ASPIM, les fonds immobiliers grand public dernière actualisation 6.11.2025

1. Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. Le taux de distribution est la division du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n.

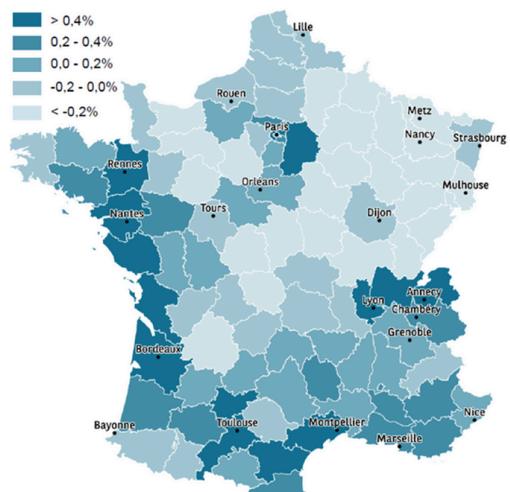
L'immobilier de bureaux c'est bien, en régions c'est mieux

3 bonnes raisons d'investir votre épargne près de chez vous

Croissance PIB 2025-2034¹



Croissance Emploi 2025-2034



1

**Une projection
du PIB et de
l'emploi
favorable aux
régions**

**Taux prime
plus élevé en régions²:**

5.50% en régions

VS

4.10% Paris

**Quartier Central des
Affaires**

2

Le taux prime immobilier est le rendement théorique annuel d'un actif immobilier de très grande qualité, situé dans un emplacement prime (centre-ville, quartier d'affaires, zone très recherchée) et loué à un locataire très solide sur une durée longue.

C'est le rendement de référence le plus bas du marché car il correspond à un actif « sans défaut » ou presque.

2. CBRE Research, septembre 2025

**Taux de vacance plus
faible en régions³:**

6.1% en régions

VS

10.8% en Ile-De-France

3

Le taux de vacance correspond à la proportion de surfaces disponibles à la location et/ou à la vente.

Plus le taux de vacance est faible, plus le marché est tendu et donc plus favorable aux propriétaires/investisseurs.

3. CBRE Research et Département Etudes de BPCE Solutions Immobilières, T2 2025

DIVERSIFICATION

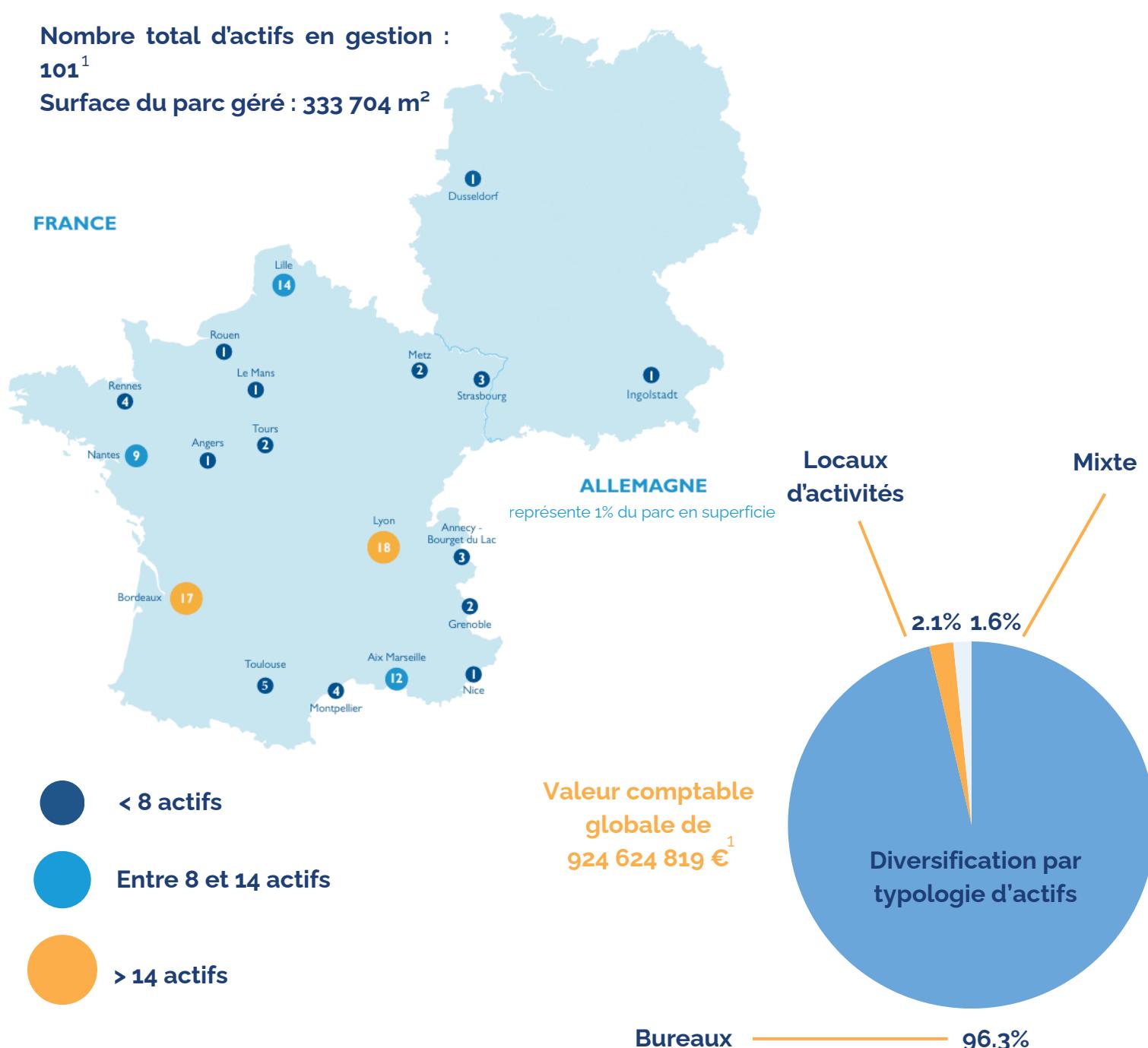
Atlantique Mur Régions

Un patrimoine immobilier diversifié dans les métropoles régionales françaises et allemandes.

Nombre total d'actifs en gestion :

101¹

Surface du parc géré : 333 704 m²



¹. Rapport annuel au 31.12.2024

NOTRE PARTRIMOINE ET LA DIVERSIFICATION DE NOS LOCATAIRES

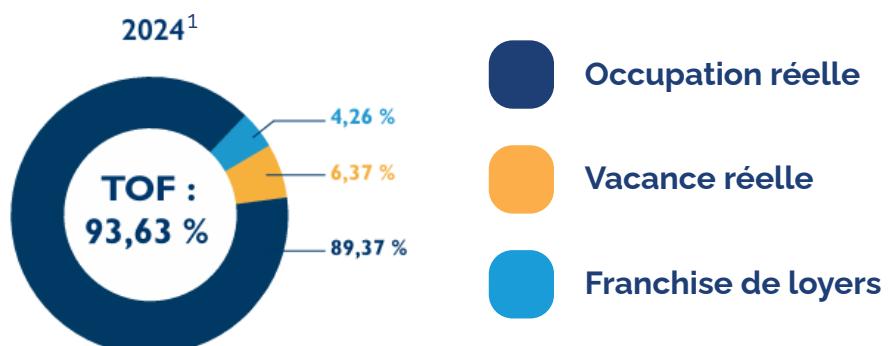
Un patrimoine et des locataires sélectionnés avec attention



Activités locatives

Taux d'occupation financier

Le TOF se détermine par la division du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés (y compris les indemnités compensatrices de loyers) ainsi que des valeurs locatives de marché des autres locaux non disponibles à la location, par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.



Exemple de locataires :

Le Jallais - Nantes



Compagnie ferroviaire

Confluent 2 - Lyon



Ecole de commerce

Emergence- Bordeaux



Organisme public d'investissement

Nos dernières acquisitions :

Quatuor 3B - Lyon



Prix d'acquisition : 17 M€
Date de livraison : 29.09.2025
Superficie : 5 559 m²

Le Solférino - Rennes

Acheté en VEFA



Prix d'acquisition : 31 M€
Date de livraison : 12.12.2024
Superficie : 6 775 m²

Le Carroussel - Nantes

Acheté en VEFA



Prix d'acquisition : 38 M€
Date d'acquisition : 30.03.2023
Superficie : 7 194 m²

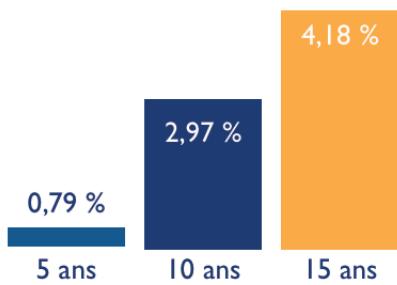
¹rapport annuel au 31.12.2024

Les photographies concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, et ne présagent pas des futures acquisitions.

Performance

La performance au service du développement de nos régions

Evolution du taux de rentabilité interne (TRI) au 31/12/2024¹



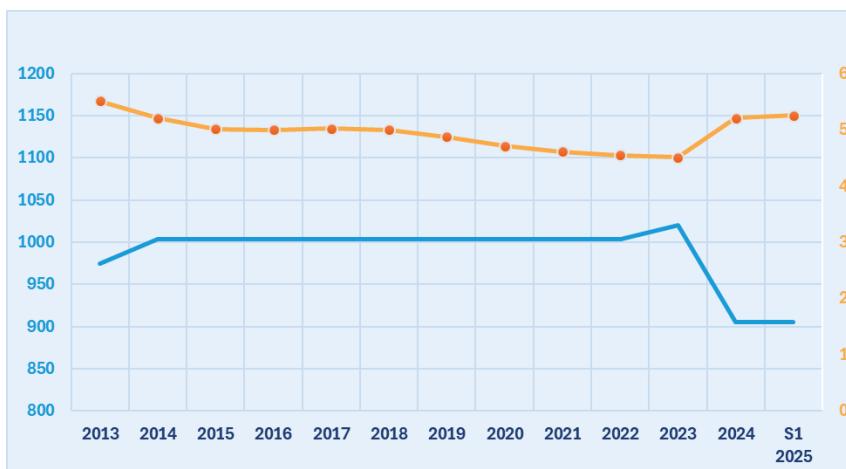
Le TRI représente le rendement annuel réel d'une SCPI, en tenant compte :

- des loyers perçus (distributions)
- des frais d'entrée/sortie
- et la valeur de revente des parts



Une détention entre 2009 et 2024 de la SCPI, a permis de générer 62,7% de rentabilité nette de frais et hors fiscalité (les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures).

Evolution du prix de souscription et du taux de distribution⁴



¹Calculé une fois par an.

²Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Le taux de distribution est la division du dividende brut avant prélèvement libératoire et autre fiscalité payée par le fonds pour le compte de l'associé, versé au titre de l'année n par le prix de souscription au 1er janvier de l'année n.

⁴En cohérence avec l'évolution du marché de l'immobilier d'entreprise, une actualisation des valeurs d'expertises au premier trimestre 2024 a conduit à une baisse de la valeur de la part de 11% au 02.05.2024 (7,1% de baisse moyenne pondérée en 2024 et également en 2023 sur les SCPI à prédominance de bureaux selon l'ASPIM). En parallèle, les loyers ont tendance à se maintenir ou même s'apprécier, d'où l'augmentation du taux de distribution.



Taux de distribution cible 2025

5,25%²

non garanti - risque de perte en capital

Prix de souscription par part

905€

30.06.2025

Part exposée au risque de liquidité

Valeur de reconstitution

897,20€³

30.06.2025

Endettement

8,12 %

dette en valeur du patrimoine au 30.06.2025

³La valeur de reconstitution est calculée à chaque fin de semestre à partir de la valeur du patrimoine établi par des experts indépendant.

L'évolution de la valeur de souscription est encadrée par la réglementation. Le prix de part doit en effet obligatoirement être compris dans une fourchette entre -10 % et +10 % de la valeur de reconstitution.

6 RAISONS DE DEVENIR COPROPRIÉTAIRE

Capitalisation significative

+ 900 M€ de capitalisation

Stratégie différenciante

uniquement dans les métropoles régionales

Mutualisation temporelle

38 ans de constitution du patrimoine sur plusieurs cycles immobiliers

Accessibilité

1 part de 905€ minimum

Diversification

101 actifs immobiliers et 311¹ baux

Revenus réguliers

Distribution trimestrielle

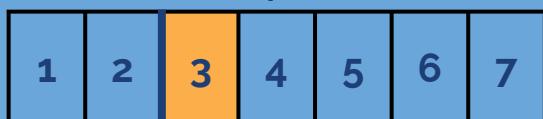
Pourquoi choisir Atlantique Mur Régions ?

Devenez copropriétaire en déléguant à nos experts l'achat, l'entretien, la commercialisation et la revente de votre parc immobilier en contrepartie d'une commission de gestion.

1. rapport annuel au 31.12.2024

Caractéristiques du fonds :

Indicateur de risque : Niveau 3



L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC PRIIPS et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Date de création : 1987

Nature juridique : Société Civile de Placement Immobilier

Typologie : SCPI de rendement

Thématique : SCPI à prépondérance de bureaux

Capital : Variable

Eligibilité : Assurance vie ou détention en direct

Périodicité des distribution potentielles de revenus : Trimestrielle

Délai de jouissance : deux mois après le dernier jour du mois auquel elles ont été souscrites

Prix de souscription : 905 €

Horizon de placement : 10 ans

Frais et Commissions :

Frais supportés directement par le client :

Frais de souscription : 12% TTC incluse dans le prix de la part de souscription (nombre de parts x 905€)

Frais de cession de parts : néant

Frais supportés directement par la SCPI :

Commission de gestion annuelle : 9.6% TTC des produits locatifs hors taxes encaissés et des produits financiers nets

Commission de cession d'immeuble :

Frais de transaction : 1.8% TTC en cas de plus-values plafonné à 50K€

NOTRE EQUIPE



OTOKTONE3i

INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE & IMPACT

Filiale de la Banque Populaire Grand Ouest



+ 35 ans d'expérience



+ 40 experts



+ 2 milliards €
d'actifs sous gestion
(financiers et immobiliers)



Une gestion patrimoniale
Approche sécuritaire et
responsable sur le long
terme, pilier de notre
stratégie



Le Carrousel - Nantes

**Pour toute question,
contactez votre
conseiller.**

Documentation
via le QR code



Les photographies concernent des investissements déjà réalisés, à titre d'exemple, et ne présagent pas des futures acquisitions.

Risques

Les associés ayant souscrit des parts de la SCPI sont exposés aux risques suivants :

Risque de perte en capital :

Le capital que vous investissez dans la SCPI n'est ni garanti, ni protégé. Votre responsabilité en tant qu'associé à l'égard des tiers est limitée au montant de votre investissement.

Risque de liquidité :

En cas de demande de rachat, la SCPI procède au rachat de vos parts dès lors qu'une contrepartie acheteuse existe, et ce au prix de retrait. En cas d'absence de contreparties à l'achat, vous ne pourrez pas céder vos parts ou pourriez devoir accepter un prix inférieur au prix de retrait. En cas de cession avant la fin de la période de détention recommandée (10 ans au minimum), le risque de céder vos parts à un prix inférieur au prix de souscription est plus important.

Risque lié à l'endettement :

Le financement bancaire souscrit par la SCPI s'accompagne d'engagements contractuels dont le non-respect rendrait la dette exigible. En outre, il peut augmenter le risque de perte en cas de dévalorisation des actifs et peser sur la distribution de la SCPI. Dès lors, le montant du capital qui sera perçu lors de la cession de parts, ou, le cas échéant, lors de la liquidation de la SCPI, sera subordonné au remboursement du montant en cours ou intégral préalable de l'emprunt contracté par la SCPI. L'Assemblée Générale des associés fixe le montant total des emprunts que la SCPI peut contracter, de telle sorte qu'il soit compatible avec les capacités de remboursement de la société sur la base de ses recettes ordinaires pour les emprunts et les dettes, et avec ses capacités d'engagement pour les acquisitions payables à terme.

Risques liés à la durabilité :

Ce FIA est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement du portefeuille peut intégrer une approche ESG, l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Risque généraux :

La gestion discrétionnaire mise en place dans le cadre de la SCPI repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés immobiliers. Aussi, il existe un risque que la SCPI ne soit pas investie en permanence sur les marchés ou immeubles les plus performants.

Risque immobilier :

Les investissements réalisés par la SCPI seront soumis aux risques inhérents à la détention et à la gestion d'actifs immobiliers étant précisé que, par exemple, le marché des actifs de bureaux est marqué par les cycles conjoncturels liés à l'économie générale et à l'évolution des taux longs. À cet égard, les SCPI ne présentent aucune garantie de capital ou de performance.

OTOKTONE³ⁱ

INVESTISSEMENT, INGÉNIERIE & IMPACT

Filiale de la Banque Populaire Grand Ouest

N° SIRET SCPI ATLANTIQUE MUR REGIONS :

342 803 236 00039 - RCS Nantes

Capital au 30/06/2025

660 928 900 €

Code APE :

6820B

Siège Social :

2 rue Françoise Sangan - 44800 SAINT-HERBLAIN

Tel : 02.72.79.40.40

Société de Gestion :

OTOKTONE 3i

Filiale de Banque Populaire Grand Ouest
Agrément n°GP-14000025 du 16/07/14

Vise Autorités des Marchés financiers :

N° 16-05 13/05/2016